

Note d'information aux communes du 11 juin 2020

CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Le système de réservation de créneaux a permis d'atteindre l'objectif, dans un premier temps, d'une régulation du flux de déchets en déchèterie, imposée par la reprise progressive des filières de récupération et, dans un second temps, d'appliquer les mesures liées au protocole sanitaire.

Il a été décidé de lever le système de réservation à partir du 15 juin pour toutes les déchèteries.

La loi sur l'état d'urgence sanitaire ayant été prolongée jusqu'au 10 juillet, les règles liées au protocole sanitaire demeurent et l'accès des usagers de façon simultanée reste limité.

Considérant que les moyens humains disponibles restent contraints, les horaires de tous les sites sont inchangés.

Argelès-Gazost : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Cauterets : mardi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et samedi de 9h00 à 12h00

Arrens-Marsous : lundi, jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, et samedi de 13h30 à 17h15

Viella : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15

Rappel des règles à respecter :

- Le port du masque est fortement recommandé.
- Seuls **2 véhicules sur le quai** et, selon les sites, 3 véhicules à l'aire de compostage/casier à gravats sont autorisés.
- Les gardiens ont pour consigne d'éviter tout contact rapproché avec les usagers ; ils ne peuvent donc pas aider à décharger.
- **Les déchets doivent donc être bien triés au préalable** : le vidage dans les bennes adéquates n'en est que plus rapide et les files d'attente réduites.
- **Aucun outil n'est prêté** ; les usagers doivent être munis de leur matériel (râteaux, pelles, balais...) et laisser le site propre après vidage.
- Les apports sont limités à 1m³ pour les gravats, 6 m³ pour les déchets verts et 2 m³ pour les autres déchets.

En cas de non-respect de ces règles, l'accès en déchèterie pourra être refusé.

Un système de signalisation type « feu tricolore à télécommande » sera bientôt installé sur les sites d'Arrens-Marsous, Cauterets et Viella, qui doit permettre de libérer ponctuellement des agents à l'accueil et d'étudier une extension des horaires d'ouverture.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF

Les collectes d'ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif reviennent progressivement à la normale.

Vous trouverez ci-dessous le planning des collectes valable du 8 juin au 3 juillet 2020 :

Tournées de collecte des ordures ménagères résiduelles :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Villelongue	Ayzac-Ost	Arras	Préchac	Argeles-Gazost
Beaucens	Agos-Vidalos	Arcizans-Dessus	Ayros-Arbouix	Luz centre
Pierrefitte-Nlas	Arrens-Marsous	Gaillagos	Vier-Bordes	Esquièze centre
Argeles-Gazost	Sère-en-Lavedan	Aucun	Artalens-Souin	Barèges centre
Cauterets	Salles	Bun	Saint-Pastous	
Soulom	Ouzous	Estaing	Boô-Silhen	
Barèges	Saint-Sauveur	Sireix	Cauterets	
Sers	Viscos	Adast		
Betpouey	Sazos	Lau-Balagnas		
Viey	Grust	Saint-Savin		
Viella	Gavarnie Gèdre	Uz		
Esterre		Arcizans-Avant		
Luz		Gez		
Esquièze-Sère				
Vizos				
Sassis				
Saligos				
Chèze				

Tournées de collecte du tri sélectif :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Ouzous	Cauterets	Barèges	Préchac	Lau-Balagnas SAUF quartier piscine
Salles	Pierrefitte-Nestalas	Sers	Ayros-Arbouix	Arcizans-Avant
Sère-en-Lavedan	Ayzac-Ost	Betpouey	Vier-Bordes	Uz
Arras-en-Lavedan	Agos-Vidalos	Viey	Artalens-Souin	Saint-Savin
Arcizans-Dessus		Viella	Saint-Pastous	Arrens-Marsous
Gaillagos		Esterre	Boô-Silhen	Gez
Bun		Luz	Villelongue	Sireix
Aucun		Esquièze-Sère	Beaucens	Estaing
		Vizos	Argeles-Gazost	Cauterets
		Saligos	Lau-Balagnas (quartier Piscine)	Soulom
		Chèze	Saint-Sauveur	
		Sassis	Viscos	
			Sazos	
			Grust	
			Gavarnie-Gèdre	



L'intégralité des tournées ayant lieu le matin, il est impératif de sortir les ordures ménagères la veille au soir pour être assuré qu'elles soient bien collectées à partir de 6h00. Il n'y aura pas de seconde tournée en cas d'oubli.

Il est demandé aux habitants de respecter les consignes sanitaires pour préserver les agents lors de la collecte. Les masques et les mouchoirs usagés doivent être jetés avec les ordures ménagères résiduelles et dans un sac plastique bien fermé.

Les plannings de collecte sont susceptibles d'être modifiés durant les semaines comportant un jour férié ; le cas échéant, le planning modifié est mis en ligne sur le site Internet « CCPVG.FR ».

COLLECTE DES CARTONS BRUNS (ou cartons ondulés)

La collecte des cartons bruns (ou cartons ondulés) n'est pas conforme aux recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), relatives aux règles d'hygiène et sécurité, les risques sanitaires étant réels pour les agents.

Ce type de déchets doit être, soit apporté en déchetterie, soit déposé dans les bacs spécifiques à l'attention des professionnels mis à disposition sur des points de regroupement.

Avec les communes concernées, le service déchets étudie la mise en place de colonnes à cartons de 5 m³ qui pourraient être installées sur certains secteurs.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En collaboration avec les agents des communes, les agents du service déchets ont repris temporairement la collecte des encombrants en points de regroupement qui avait été suspendue en raison de la crise sanitaire.

L'évolution du service est en cours d'étude sur une nouvelle organisation, en concertation avec les communes, et fera l'objet d'autres informations ultérieures.

Ensemble, relevons le défi du déconfinement et de la relance économique et touristique, merci de votre collaboration et de votre compréhension.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

